Image not found or type unknown

Vignette d'assurance non valide

Par **jipo04**, le **28/08/2013** à **15:25**

bonjour,
j'ai été verbalisé pour le motif suivant :

mon véhicule de société était stationné
le PV a été dressé par un policier municipal le 20/08/13.
L'attestation d'assurance était apposée mais valide jusqu'au 31/07/13. Bien entendu, je dispose de la nouvelle vignette que j'avais oublié d'apposer sur le pare brise en lieu et place de l'ancienne.
Puis-je contester le PV ?

Par **janus2fr**, le **28/08/2013** à **17:28**

Bonjour,
Pour quelle raison pourriez-vous contester ?
La vignette apposée n'était pas valable, que vous ayez la bonne dans la boite à gant ou ailleurs n'y change rien. Vous êtes verbalisé parce qu'il est obligatoire de l'apposée et que vous ne l'avez pas fait, c'est tout.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés